

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTAT

CHANCELLERIE

DÉCRET N° 70/189 du 4/6/70

PORTANT NOMINATION A TITRE
EXCEPTIONNEL DANS L'ORDRE DU
MÉRITE CONGOLAIS.-

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT.

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969;
Vu le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
Vu le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de chancellerie;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est promu à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

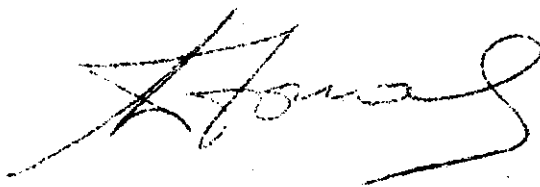
AU GRADE D'OFFICIER :

Monsieur GUILLAUME Christian, Directeur Général de la S.C.K.N. Congo.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du
Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des
droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de
la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 4 JUIN 1970



CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-